

Conseil d'administration

MERCREDI 20 MARS 2018

Projet de procès-verbal

Représentants de la catégorie 1

Minna Nordstrom, Xavier Dufresne, Anne Nouguier

Représentant de la catégorie 2

Jacques Bahry, Jean-Luc Delpeuch

Représentant de la catégorie 3

Xavier Roy

Représentants de la catégorie 4 A

Alain Bauer, Marc Le Coq, Saïda Guellati-Khelifa

Représentants de la catégorie 4 B

Frédérique Even-Horellou, Patrick Dalion, Anne D'Orazio

Représentants de la catégorie 5

Laurent Kalifa

Représentants de la catégorie 6

Hadrien Maury—Casalta, Naima Adassen-Bouhadjar

Invités présents :

Alice Chitrakar, Vincent Cohas, Josiane Giammarinaro, Annie Toulzat, Annie-Claude Ruescas, Alice Guilhon, Bendicht Weber, Hugues Brunet, Mathilde Boulay, Eric Boutouyrie, Stéphanie Mermet, Marion Thioux, Stéphanie Hubert

Etaient excusés : Philippe Durance, Soizic Wattinne, David Seguin, Philippe Cavelier, Muriel Pochard, Maryline Laplace, Mireille Faugère, Sandrine Javelaud, Xavier Cachard, Faten Hidri, Marie-Christine Lemardeley, Julie Joly, Dominique Roux-Rossi, Patrick Boisselier, Maxime Schirrer, Emmanuelle Vignoli, Dominique Engel, Louisa Cherif-Ouazani, Jean-François Clément, Nicolas Ferrand de la Conte, Maxime Durif

Modification au sein du CA :

CHATEAU Xavier est remplacé par DUFRESNE Xavier

Des pouvoirs ont été attribués comme suit :

CLEMENT Jean-François donne pouvoir à KALIFA Laurent

CAVELIER Philippe donne pouvoir à DELPEUCH Jean-Luc

BOISSELIER Patrick	donne pouvoir à	BAUER Alain
GUELLATI-KHELIFA Saïda	donne pouvoir à partir de 15h30 à	EVEN-HORELLOU Frédérique

Des pouvoirs sont arrivés en blanc et ont été attribués comme suit :

DURANCE Philippe	donne pouvoir à	NOUGUIER Anne
SEGUIN David	donne pouvoir à	LE COQ Marc
ROUX-ROSSI Dominique	donne pouvoir à	DALION Patrick
CACHARD Xavier	donne pouvoir à	BAHRY Jacques
ENGEL Dominique	donne pouvoir à	ROY Xavier
HIDRI Faten	donne pouvoir à	NORDSTROM Minna
FAUGERE Mireille	donne pouvoir à	MAURY—CASALTA Hadrien

Le quorum est atteint avec 15 présents et 10 pouvoirs (14 présents et 11 pouvoirs à partir de 15h30)

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour	3
I. Présentation de SKEMA Business School, candidat à devenir membre et délibération	4
II. Approbation du dossier NCU d'HESAM Université.....	4
III. Présentation du DPEA de l'ENSAPLV	9
IV. Stratégie de formation à déposer au HCERES	9
V. Bilan d'activité 2016 / 2017 d'HESAM Université.....	12
VI. Bilan d'activité PEPITE HESAM Entreprendre	13
VII. Questions diverses.....	14

La séance est ouverte à 14h45

En préambule le **président du conseil d'administration** remercie tout d'abord **Josiane Giammarinaro**, proviseure de l'École Boulle, pour son accueil dans son établissement.

I. Présentation de SKEMA Business School

Alice Guilhon, directrice, présente SKEMA Business School. Cette grande école de commerce est née en 2009 de la fusion de l'École supérieure de commerce de Lille et de la CERAM Business School. Voulant s'extraire des territoires pour promouvoir un projet global à l'échelle planétaire, SKEMA s'est installé à l'étranger avec des campus en Chine (Suzhou), aux Etats-Unis (Raleigh-Caroline du Nord) et au Brésil (Belo Horizonte). L'idée est de développer une structure multinationale afin de permettre une grande mobilité étudiante.

L'École délivre deux Bachelors, un français et un international. L'enseignement et la recherche, mis au centre du processus pédagogique dès la fusion, sont basés sur trois grands piliers qui sont : la globalisation, l'innovation et la digitalisation, dispensés sous forme de séminaires et axés sur l'innovation pédagogique. Les cinq centres de recherches de SKEMA : (Finance & Accounting Insights on Risk and Regulation (FAIRR), Knowledge, Technology and Organization (KTO), Marketing, E-commerce, Retailing, Consumption and Ubiquity (MERCUR), Sharing Research with Pleasure (ShaRP), Strategy,) sont structurés avec une approche transversale et basés sur les 3 académies (piliers de SKEMA). Ils regroupent des professeurs qui choisissent de se rapprocher d'une académie en fonction de leurs travaux de recherche ou des programmes dans lesquels ils enseignent. SKEMA cherche à se diversifier sur le contenu en créant des programmes :

- Hybrides (intelligence artificielle),
- Art, culture et management,
- Luxe et management,
- Histoire du management et de l'entreprise

Alice Guilhon conclut sur le fait que SKEMA est classé 7^{ème} école Française et 6^{ème} mondiale ce qui permet de décrocher des marchés de formation continue.

Le **président du conseil d'administration** remercie **Alice Guilhon** pour cette présentation et fait remarquer que certains termes sont proches des valeurs d'HESAM Université comme l'approche transversale, une présence sur plusieurs sites, le rapprochement d'art, culture et management, le souci de combiner la recherche et une approche professionnalisante, les relations aux entreprises...

Alain Bauer indique que l'accord pour l'entrée de SKEMA devait être subordonné à une mise en cohérence de l'offre CNAM et HESAM et qu'une clarification et des coopérations devaient être envisagées pour éviter tout risque.

Frédérique Even-Horellou demande si au cours des travaux menés préalablement à cette candidature il a été évoqué un projet de formation de l'ingénieur manager.

Alice Guilhon explique que l'École est en faveur des diplômes avec passerelles, des doubles voir triples diplômes mais dans l'attente de la délibération du conseil d'administration, et pour ne pas faire les choses dans le désordre, cela n'a pas encore été abordé avec HESAM Université mais l'établissement est tout à fait prêt à en discuter. Elle indique par ailleurs qu'un accord a d'ores et déjà été signé avec le CESI pour un double diplôme ingénieur manager.

Le **président du conseil d'administration** ajoute que dans le cadre du projet NCU (Nouveaux Coursus à l'Université) une amorce de collaboration est en marche et une coopération inter-établissements sur les parcours de formations hybrides peut être envisagée.

Laurent Kalifa demande si l'apport financier de SKEMA est connu.

Le **président du conseil d'administration** répond que la grille habituelle d'HESAM Université sera appliquée en fonction du chiffre d'affaire, ici c'est la catégorie 1 qui s'appliquerait, la contribution annuelle de SKEMA serait de 90 mille euros.

SKEMA Business School est admis comme membre d'HESAM Université à l'unanimité.

II. Approbation du dossier NCU d'HESAM Université

Eric Boutouyrie, responsable recherche et formation à HESAM Université, fait un rappel général des Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) du PIA3 vague 2, qui sera déposé sur le site de l'ANR (Agence Nationale de Recherche) le 29 mars 2018.

Le but est de relever le double défi de la réussite et de la professionnalisation en licence en offrant à tous les étudiants la possibilité d'une poursuite d'étude ou d'une insertion professionnelle au niveau bac+3.

1. Les objectifs majeurs :

- Création de nouveaux cursus pour une meilleure réussite des étudiants
- Adaptation de l'offre de formation tout au long de la vie
- Evolution des formations avec révolution du numérique
- Mettre l'accent sur les parcours flexibles et individualisés (« la réversibilité des trajectoires »)
- Création d'un contrat de réussite pédagogique en mettant en place des licences sur mesure et modulables.

2. Les propositions fortes du projet :

- Une offre de formation inter-établissements intitulée « Construisons nos métiers ! »
- Prévoir un dispositif d'évaluation sur 10 ans pour l'ensemble des projets
- Viser des cursus professionnalisants
- Des parcours individualisés en technologie, création, gestion et humanités, niveau Bac+1,
- Des Bachelors en technologie, création, gestion et humanités, niveau Bac+3
- Des formations par semestres organisé par blocs de compétences
- Les effectifs visés par classe sont de 15 apprenants au niveau Bac+1 et 24 apprenants pour les Bachelors.

3. Les cinq blocs de compétences :

Construis par l'ensemble des membres des groupes de travail avec un équilibre des enseignements entre connaissances scientifique, compétences transversales et compétences professionnelles.

- « **Compétences Cœur de métier** » : connaissances spécifiques à la filière professionnelle (socle disciplinaire)
- « **Compétences périphériques métiers** » : permettant l'interdisciplinarité et facilitant la réorientation
- « **Compétences transverses** » et « **Langues** » : Apprentissages nécessaires et Soft Skills. L'anglais est obligatoire et la pratique d'une autre langue est bien entendu possible
- « **Expériences Métiers et Exposition à l'entreprise** » : sensibilisation à l'entrepreneuriat (préprofessionnalisation), mise en situation professionnelle, stages, alternance, contrat pro, ou entrepreneuriat pendant le cursus, projets tutorés.

Une organisation des parcours en niveau (parcours individualisés, Bachelor et licence), avec trois possibilités en Bac+1 :

- Insertion de l'apprenant dans le monde du travail
- Réorientation : parcours découverte
- Poursuite des études dans la même « branche ».

4. L'offre de formation s'appuie sur quatre filières :

- Arts appliqués, Design, Métiers du Livre, Luxe et Mode
- Environnement, BTP, Energie, Conception et Gestion du cadre bâti et des territoires
- Management, Gestion, Commerce, Sécurité, Services à la personne et Ressources Humaines
- Numérique, Mécatronique, Génie électrique, Matériaux, Génie industriel.

Ces filières sont stabilisées et sont en corrélation directe avec les champs interdisciplinaires, les champs de formation qui existent dans les établissements et les filières professionnelles pour lesquelles il aura des demandes les 5 ou 10 années à venir.

A travers ce projet on vise 62 parcours en Bac+1 sur 50 sites différents, 37 Bachelors et licences sur 25 sites. Ce qui donne sur l'ensemble des formations 9700 apprenants sur dix ans et environ 6 900 diplômés par an.

Un budget global autour de 51 millions euros, une part d'aide sollicitée à 17 millions d'euros et un modèle économique reposant sur l'augmentation progressive de la proportion d'apprenants en apprentissage.

Une gouvernance agile et adaptée au projet avec un conseil d'orientation stratégique, un conseil opérationnel et de pilotage avec des réunions régulières.

À la suite de cette présentation **Alain Bauer** :

- Demande qu'à la fin de la phrase « Pour conduire les mutations industrielles, la révolution numérique, la transition vers l'économie circulaire, la transformation énergétique, pour accompagner et gérer le changement climatique et les évolutions démographiques, de nouvelles compétences sont nécessaires » soit ajouté « **la protection des personnes et des biens** ».
- Pense qu'on ne doit pas oublier le Bac+2 car le diplôme en deux ans revient en force et il ne faudrait pas qu'on se limite au Bac+1 et Bac+3.
- Estime qu'il y a un défaut de rédaction dans la phrase : « Les Bachelors HESAM sont des parcours modulaires et capitalisables, en six semestres dans de nombreuses filières professionnelles, délivrant un diplôme **de licence**... » et explique qu'il s'agit d'un Bachelor et non d'une Licence.
- Souligne que le middle management est un sujet qui doit nous intéresser et qu'il faudrait remplacer « sécurité » par « protection ».

Frédérique Even-Horellou fait remarquer que le sujet fait écho à la stratégie de formation et pense qu'il faudrait s'accorder sur un schéma consistant à faire de l'accompagnement de montée en compétence par la certification en construisant des parcours qui sécurisent et composés de paliers pour des moments de respiration.

Hugues Brunet souligne que le dépôt du dossier s'effectuera fin mars, le résultat est attendu en juillet, l'enveloppe est ensuite négociée ce qui permet un début de l'ingénierie fin 2018. Il espère que des points d'éclaircissement seront apportés sur la réforme avant d'avoir entamé la mise en œuvre afin de savoir si le modèle économique est bon ou à revoir. Le projet ayant une clause de revoyure il faudra à un moment retravailler avec l'ensemble des acteurs afin de déterminer comment on déploie, selon quel calendrier et quelles modalités.

Jacque Bahry suggère que le terme « alternance » soit utilisé au lieu d'« apprentissage » car le contrat professionnel est moins menacé et le terme alternance recouvre les deux.

Anne d'Orazio exprime sa satisfaction sur l'avancement du dossier et souligne qu'il ne faut pas sous-estimer cette façon de penser ce dispositif NCU qui peut permettre un nouveau regard sur la question LMD et qu'au-delà du NCU nous devons trouver comment aller sur un parcours long par capitalisation.

Le président du conseil d'administration ajoute que nous devons garder cette dualité entre un positionnement dans le LMD qui est un acquis et en même temps le compléter, le moduler... De la même façon qu'il existe des post-masters qui permettent de préparer un doctorat, le module appelé provisoirement BAC+1 est une forme de propédeutique à intégrer dans le programme en trois ans. Concernant le Bachelor/licence on est dans l'idée d'avoir un produit qui a cette double caractéristique, il est Bachelor car il sort de l'offre classique et dans les milieux où il a de la valeur il faut qu'on soit capable de montrer qu'il s'agit effectivement d'un Bachelor.

Vincent Cohas pense que si on raisonne en alternance il faudra qu'HESAM Université ait un titre RNCP en plus du Bachelor et que ces deux choses soient différentes afin d'obtenir les financements.

Hugues Brunet souligne qu'une reconnaissance étatique sur le Bachelor est envisagée, les choses étant plus ouverte la DGESIP (Direction Général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) va donc devoir traiter le sujet.

Alain Bauer estime qu'HESAM Université doit proposer un Bachelor par capitalisation qui permet une certification à Bachelor +1, +2, + 3, et que le terme licence ne doit pas être utilisé car il porte à confusion.

Le président du conseil d'administration répond que HESAM Université doit gérer une demande vigoureuse du CNAM qui souhaite que la licence Vaucanson puisse entrer dans le dispositif.

Alain Bauer pense que le fait d'entrer dans un processus de Bachelor capitalisable tout en expliquant que des dispositifs existants permettraient la délivrance d'un titre national, pourrait répondre à l'ensemble des préoccupations.

Frédérique Even-Horellou explique que le dispositif Vaucanson, que le CNAM présente à l'accréditation, est un parcours de la licence générale avec un volume horaire de 1540 heures par ans (sur trois ans), y compris les séquences professionnelles.

Jacques Bahry demande quel va être le nom du diplôme.

Le président du conseil d'administration répond que le nom sera « Diplôme HESAM Université » mentionnant le(s) établissement(s) où il a été préparé et qu'il est délivré par HESAM Université.

Hugues Brunet ajoute que pour le Bac+1 il sera indiqué qu'il s'agit d'un PITCH HESAM (Parcours Individualisé en Technologie, Création, Gestion et Humanité).

Alain Bauer propose le nom de « Bachelor 1 ».

Le président du conseil d'administration explique qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une année préparatoire au Bachelor. Comme HESAM Université vise une diversité de profil l'idée est qu'il y ait cette capacité à avoir une forme de propédeutique.

Vincent Cohas juge qu'il est important d'articuler un titre porté par une école membre d'HESAM Université et le diplôme HESAM Université, ce serait un apport de valeur, d'enrichissement et permettrait d'obtenir des financements pour l'alternance.

Hugues Brunet précise que c'est pour cela que sera indiqué « Diplôme HESAM Université **opéré par...** ».

Vincent Cohas ajoute que les financements sont versés au certificateur non pas au formateur et pense qu'il faudrait délivrer un titre de niveau 2 RNCP et un Bachelor HESAM Université.

Pour conclure **Le président du conseil d'administration** note qu'il faudrait une certification RNCP sous le label de l'établissement et le Bachelor HESAM Université. Il ajoute qu'il s'agit là d'une note de synthèse qui sera peaufinée grâce aux remarques et suggestions faites ce jour.

Le dossier NCU d'HESAM Université est approuvé à l'unanimité.

III. Présentation du DPEA de l'ENSAPLV

Alessia De Biase, chercheuse architecte-urbaniste et Docteur en anthropologie, présente le DPEA (Diplôme Propre aux Écoles d'Architecture) recherche en architecture de l'ENSAPLV. Depuis les accords de Bologne et la disparition du DEA (Diplôme d'Études Approfondies) permettant une année de transition entre la formation initiale et le doctorat, il est désormais difficile de se former aux techniques de la recherche. Pour pallier cette situation l'ENSAPLV crée en 2012 des diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) ayant pour objectifs d'initier aux actions, aux outils et aux milieux de la recherche en accompagnant dans l'écriture d'un projet de thèse et dans la recherche de financements. Ce post-master est un enseignement de troisième cycle qui se définit comme une porte d'entrée interdisciplinaire favorisant l'inscription en doctorat d'architecture et/ou préparant à de nouvelles méthodes pratiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage pour le développement de compétences professionnelles. C'est un parcours recherche qui s'éloigne des formations initiales professionnalisantes traditionnelles. Il s'apparente à une formation continue, organisée tous les vendredis, constituant une forme de césure pour des professionnels (tous les inscrits ne souhaitent pas poursuivre en thèse, certains sont désireux d'acquérir des savoirs et savoir-faire en matière de recherche). Ce post-master se déroule sur 220 heures (60 ETCS) avec un tronc commun de séminaires-débats de 60 heures (15 ETCS) et 160 heures (65 ETCS) d'immersions en laboratoires.

En conclusion **Alessia De Biase** explique que ce post-master est un lieu de rencontre et de formation à une culture commune. Ce DPEA, qui fédère les 6 équipes du Département Recherche de l'ENSAPLV et 4 écoles doctorales, dont celle de l'Abbé Grégoire, souhaite devenir un diplôme de troisième cycle « HESAM Université » élargissant ainsi son champ d'action par la collaboration avec des laboratoires de recherche d'autres établissements d'HESAM Université, partageant l'objectif de faciliter l'inscription en thèse de jeunes professionnels.

Alain Bauer demande si le DPEA est obligatoire pour entrer en doctorat.

Alessia De Biasse répond qu'il s'agit d'une offre qui n'est pas obligatoire pour entrer en doctorat.

Alain Bauer se demande s'il est nécessaire que ce soit labélisé HESAM Université.

Anne d'Orazio explique que ce dispositif est propre aux écoles d'architecture et l'idée est de mettre ce post-master à disposition de tous les établissements d'HESAM Université.

Bendicht Weber pense qu'HESAM Université dans son ensemble doit se pencher sérieusement sur la question de la mise en place des sas qui sont nécessaires pour accompagner nos publics.

Le président du conseil d'administration explique :

- Une des spécificités d'HESAM Université est de professionnaliser les académiques et académiser les professionnels, cette proposition s'adresse à un public déjà professionnel qui peut désormais être professionnel et chercheur,
- La création du collège doctoral est l'occasion pour les laboratoires et les équipes de recherche de se rencontrer afin de coopérer,
- Ce post-master n'est pas un prérequis mais une possibilité, afin que cela soit clair il propose que cela soit mis en « décalé » dans le texte,
- Symboliquement c'est la première fois qu'un établissement met au point un objet et le partage dans notre communauté,
- Dans le fonctionnement d'HESAM Université cette question de diplomation relève de la décision du conseil académique mais il est important que le conseil d'administration apporte un avis qui servira à l'examen par le CAC.

Le conseil d'administration donne un avis favorable à la poursuite de ce travail.

IV. Stratégie de formation à déposer au HCERES

Le président du conseil d'administration présente la stratégie de formation à déposer au HCERES en rappelant les valeurs fondamentales en matière de formation à HESAM Université :

- L'indissociabilité de la recherche et de la formation,
- La culture de l'interdisciplinarité, dans 5 champs thématiques, perméables les uns aux autres,
- La conviction que la professionnalisation et l'orientation recherche se confortent mutuellement,
- L'ambition de s'adresser à la plus grande diversité d'apprenants tout au long de la vie, impliquant la modularité des offres de formation, le caractère capitalisable des blocs pédagogiques et la nécessité d'une forte activité de formation continue,
- L'intérêt majeur d'un réseau d'implantations partagées, fonctionnant en réseau, permettant une présence au plus près des différents publics apprenants et au cœur des écosystèmes socio-économiques dans les territoires,
- La culture du projet, de l'innovation pédagogique et numérique, des approches hybrides, des MOOC pour la formation professionnelle
- Le principe de subsidiarité consistant à respecter l'indépendance des établissements dans les domaines de leur excellence thématique et à ne mobiliser le niveau fédéral que sur des projets fédérant plusieurs établissements,
- La participation à l'espace européen de la connaissance et la participation à la démarche de Bologne,
- La richesse de l'offre de diplômes sous différents référentiels :
 - Formations spécifiques à chaque établissement
 - Formations RNCP
 - Formations BA, MBA, DBA
 - Formations LMD
- Le principe de portage consistant à confier à un établissement membre la mise en œuvre des formations sous label HESAM.

Dans le respect de ces principes, la politique de formation d'HESAM Université se structure de la façon suivante :

- Une offre cohérente de cursus de formations diplômantes professionnalisantes de niveau Bac +1 (diplôme d'établissement) et Bac+3 (avec un objectif d'entrer dans une logique de LMD),
- Une offre de cursus interdisciplinaires et inter-établissements de niveau Master (Bac+5)
- Une offre de D2E
- Une offre post-master (diplôme d'établissement HESAM Université) à double vocation d'introduction à la recherche et de propédeutique à un parcours doctoral, par exemple le post-master opéré jusqu'à présent par l'ENSAPLV (DPEA : « Diplôme Propre aux Ecoles d'Architecture »)
- Une offre de post-master Michel Serre
- Une offre de parcours doctoraux « métier »
- Une offre de formation des Maîtres de conférences.

Pour conclure cette présentation **le président du conseil d'administration** explique que ce type d'approche permet de donner à cette offre de formation une visibilité qui est en cohérence avec les valeurs d'HESAM Université et ne remet pas en cause les diplômes historiques des établissements.

Frédérique Even-Horellou et **Alain Bauer** proposent quelques ajouts et l'utilisation du terme « certification » à la place de « formation » dans la liste des différents registres, ce qui donnerait :

- Les **certifications** spécifiques à chaque établissement (et ajouter :) **y compris les certifications portées par HESAM Université,**
- Les **certifications** RNCP,
- Les **certifications** BA, MBA, DBA
- Les **certifications** LMD
- (Et ajouter :) **les certifications ingénieur relevant du CTI (Commission des Titres d'Ingénieur).**

Cela permet de mettre en avant la certification « pas à pas » avec un dispositif d'accès à la montée en qualification par la combinaison des registres.

Annie-Claude Ruescas s'interroge sur deux points : quel statut peut être donné au master expérimental CESAP pour permettre la certification des étudiants ? Comment le post-Master pourrait être sorti du cursus architecture ?

Le président du conseil d'administration répond qu'il est mentionné dans la partie bac+5 qu'« à la demande d'établissements membres ne délivrant pas le diplôme national de master, HESAM Université pourra accréditer sous son label des parcours métiers. Ces parcours pourront constituer des passerelles inter-établissements permettant aux étudiants d'accéder soit à un post-master (comme le DPEA de l'ENSAPLV par exemple) soit au niveau doctorat ». Il faudra un dialogue entre les différents protagonistes pour savoir si ce master sera sous label CNAM ou HESAM Université.

Marc Le Coq souligne que le HECRES évalue des mentions et demande si on a réfléchi à des noms de mentions.

Le président du conseil d'administration répond que le CA est là pour amorcer cette question, il précise qu'il faut qu'HESAM Université ait une vision globale de la stratégie pour ensuite travailler sur la question des mentions.

Frédérique Even-Horellou ajoute qu'il n'est pas possible d'inventer des mentions, il faut suivre le registre fixé par arrêté.

Le président du conseil d'administration pense qu'il faut désormais se pencher ensemble sur la question des mentions et des parcours afin de trouver ce qui fonctionnera le mieux en fonction de nos besoins.

Pour conclure **le président du conseil d'administration** rappelle que le dossier est à remettre le 19 avril.

Un avis favorable est donné sur la logique de travail pour approfondir la stratégie de formation à déposer au HCERES.

V. Bilan d'activité 2016 / 2017 d'HESAM Université

Le président du conseil d'administration explique qu'il ne sera pas fait de présentation du bilan d'activité d'HESAM Université, chaque membre du conseil d'administration s'est vu remettre un exemplaire du dossier en version numérique.

VI. Bilan d'activité PEPITE HESAM Entreprendre

Marion Thioux, Cheffe de projet PEPITE HESAM Entreprendre, présente le bilan d'activité du PEPITE HESAM Entreprendre. En réponse à l'appel à projet interministériel PEPITE (Pôle Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat), HESAM Université s'engage depuis 2014 en faveur de l'entrepreneuriat étudiant à travers HESAM Entreprendre avec un budget de 30 K€ pour la période 2014-2017.

L'objectif est de développer la culture entrepreneuriale des étudiants de son périmètre et les pré-accompagner dans leurs projets de création et reprise d'entreprise en lien avec les établissements membres et le monde socio-économique.

1. Les grands axes d'intervention du PEPITE HESAM Entreprendre sont :

- Informer : l'entrepreneuriat et l'innovation comme choix professionnel
- Former à la démarche de projet entrepreneurial
- Pré-accompagner et orienter les porteurs vers les incubateurs des établissements d'HESAM Université ou des partenaires
- Faire bénéficier les étudiants entrepreneurs d'un statut protecteur et des réseaux professionnels d'HESAM Université nécessaires à la concrétisation des projets.

2. Le PEPITE HESAM Entreprendre en quelques chiffres :

Sur la période 2015-2017 :

- **38 interventions** dans les établissements – **2987** étudiants mobilisés
- **63 rendez-vous individuels** pour faire un point sur son idée/projet et bénéficier d'une aide sur les problématiques rencontrées
- **104 statuts étudiants entrepreneurs (EE)** accordés sur les **146 demandes** examinées
- **40 étudiants** inscrits au Diplôme Etudiant Entrepreneur la **1^{ère} année** – **29 reçus**
- **52 créations d'activité** par des étudiants entrepreneurs
- **4 lauréats nationaux** Prix PEPITE Tremplin sur les 71 dossiers évalués.

3. Elément du bilan PEPITE HESAM Entreprendre :

- Implication dans la **vie du réseau régional et national** (PEPITE France, Caisse des Dépôts, Conseil Régional IDF, Ville de Paris)
 - Programme **PEPITE Starter IDF à Station F**: 4 startups PEPITE HESAM (2promos)
 - **Prix PEPITE Tremplin IDF** : 4 lauréats régionaux (1édition)
 - **Challenge PEPITE France** : 1 startup lauréate
- Participation à l'**étude** de l'IAU sur le **dispositif entrepreneuriat étudiant en IDF**
- **Mise à l'honneur des étudiants entrepreneurs** du PEPITE lors de grand rendez-vous : Salon des entrepreneurs, salon Viva Technologie, journée de la femme
- Site web, page Facebook, newsletter mensuelle, portraits écrits et vidéos des EE
- **3 ETP dédiés** – **1 référent** entrepreneuriat dans chaque établissement.

Depuis la rentrée 2017 :

- Des **ateliers de créativité** pour sensibiliser les étudiants
- **Ouverture de programmes** développés par les établissements d'HESAM Université à l'ensemble des étudiants de la COMUE (JEDI Millenium)
- **Renforcement** de l'offre **autour du statut EE et du D2E** (ateliers thématiques, permanences juridiques et fiscales, agrandissement du réseau d'experts)
- **Consolidation des actions engagées** autour du nouveau périmètre d'HESAM Université

4. Financements :

- 30000€ pour la période 2014-2017 alloués dans le cadre de la réponse à l'appel à projet PEPITE arrivés à terme → **5000€** alloués en 2018
- Financements alloués en 2017 par le **CRIDF sur des actions inter-PEPITE IDF fléchées** (PEPITE Starter IDF Station F, Prix PEPITE Tremplin IDF, chèques services) → reconduction possible en 2018
- Possibilité de financement à hauteur de **30%** de la **CDC** pour des **actions inter-PEPITE IDF**
- PEPITE HESAM le moins bien doté des PEPITE IDF (moyenne dotation MESRI 17875€), Absence de fonds complémentaires (Idex, fonds européens) → **capacité d'autofinancement** et mise en œuvre d'actions avec un **effet de levier limités**.

5. Les enjeux et perspectives :

- Informer les étudiants dans les établissements → appel à **mobilisation**
- Construction d'une nouvelle stratégie en lien avec le nouveau périmètre → **appel à mobilisation à travers les référents - énoncée des attendus vis-à-vis du PEPITE**
- Financement dont la durabilité n'est pas assurée.

Laurent Kalifa demande si le PEPITE HESAM Entreprendre pourrait avoir une aide financière européenne. **Hugues Brunet** répond que ce n'est pas possible car ce n'est pas une aide en direct.

Anne Nouguier s'interroge sur la présence de référent dans chaque établissement HESAM Université. **Marion Thioux** explique qu'il y a un référent dans les établissements membres et le but aujourd'hui est de trouver comment les établissements peuvent être acteur et moteur d'une vraie stratégie de développement pour l'entrepreneuriat à l'échelle d'HESAM Université.

Bendicht Weber ajoute que dans chacun des établissements il faut qu'il y ait une prise de conscience sur les débouchés vers l'entrepreneuriat. L'idée est qu'HESAM Université soit la communauté qui peut le plus parler d'entrepreneuriat en interdisciplinarité, cela nécessite un travail entre HESAM Université et les établissements ainsi que la mise en place d'une structure d'échanges réguliers avec les établissements.

Le président du conseil d'administration ajoute qu'il a rencontré Marie-Hélène Granier-Fauquert, responsable du pôle transfert, recherche, enseignement supérieur et orientation en réseau de la région Ile de France, qui a exprimé une opinion positive sur le travail fait par le Pépité HESAM Entreprendre.

Hugues Brunet rappelle que la Région finance à hauteur de 27000€ les PEPITES d'Ile de France.

Pour conclure **Le président du conseil d'administration** remercie **Marion Thioux** et indique qu'il faut à nouveau répercuter ces éléments auprès des établissements pour avoir du répondant et qu'on soit davantage à leur écoute afin de voir comment on évolue. Il ajoute que l'arrivée de nouveaux membres et de nature à renforcer la fréquentation des services et des statuts qu'on propose.

VII. Point d'information sur les élections des représentants des usagers au conseil d'administration

Hugues Brunet, délégué général d'HESAM Université, explique que le renouvellement des représentants des usagers est repoussé car aucune liste n'a été déposée. Un vote à l'urne aura lieu dans le périmètre actuel le 2 juin 2018 ce qui reporte au 20 juin le conseil d'administration prévu le 30 mai. Ensuite Il remercie Laurent Kalifa, Frédérique Even-Horellou et Naima Adassen-Bouhadjar pour leur participation à cette commission malgré le contexte institutionnel actuel.

Le président du conseil d'administration les remercie également pour leur implication.

VIII. Questions diverses

En l'absence de question la séance est levée à 17h30.